



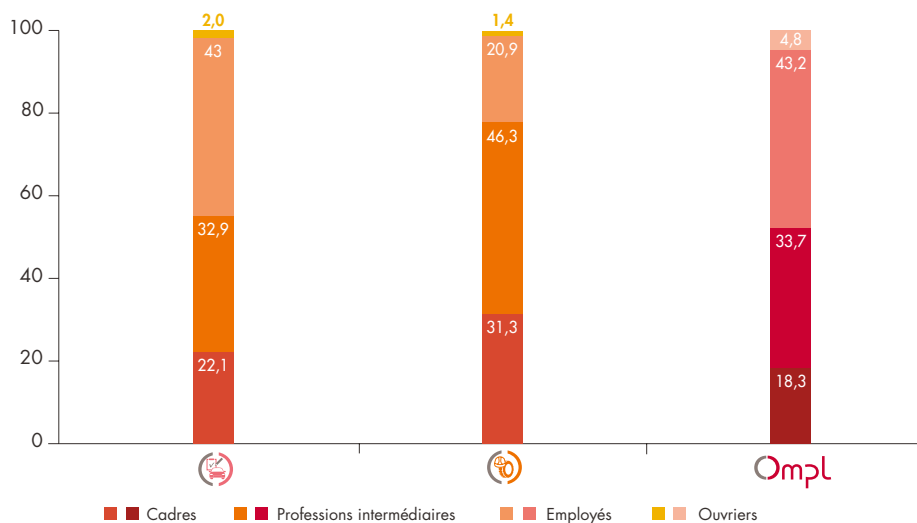
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont faiblement représentés : 22,1 % contre 31,3 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est plus importante (32,9 %) mais inférieure à la part observée pour l'ensemble du secteur (46,3 %).
- Le taux d'employés est important et supérieur à celui du secteur (43 % contre 20,9 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2018.



Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'experts
en automobile

**85,4 % DES SALARIÉS
DANS 14 PROFESSIONS**

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, deux professions regroupent 52,8 % des salariés :

- les experts de niveau techniciens, techniciens divers (21,1 %), il s'agit quasi exclusivement d'experts en automobiles ;
- les secrétaires (31,7 %).

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

Type de métier	PCS-ESE	2016		2018 ¹	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice total du métier	479b - Experts de niveau technicien, techniciens divers	1 079	20,2	1 184	21,1
Soutien au métier	376e - Cadres des services techniques des assurances	224	4,2	169	3,0
	384a - Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux	477	8,9	572	10,2
	467c - Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances	249	4,7	202	3,6
	474b - Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux	51	1,0	141	2,5
	486d - Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique	5	0,1	104	1,9
	542a - Secrétaires	1 553	29,1	1 781	31,7
	545c - Employés des services techniques des assurances	375	7,0	157	2,8
Soutien à l'entreprise	373b - Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises	37	0,7	98	1,7
	373d - Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	88	1,6	115	2,0
	374d - Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)	61	1,1	63	1,1
	543b - Employés qualifiés des services comptables ou financiers	95	1,8	63	1,1
	543g - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	102	1,9	151	2,7
Non déterminé		258	4,8	122	2,2

Source : Insee, DADS 2016-2018.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

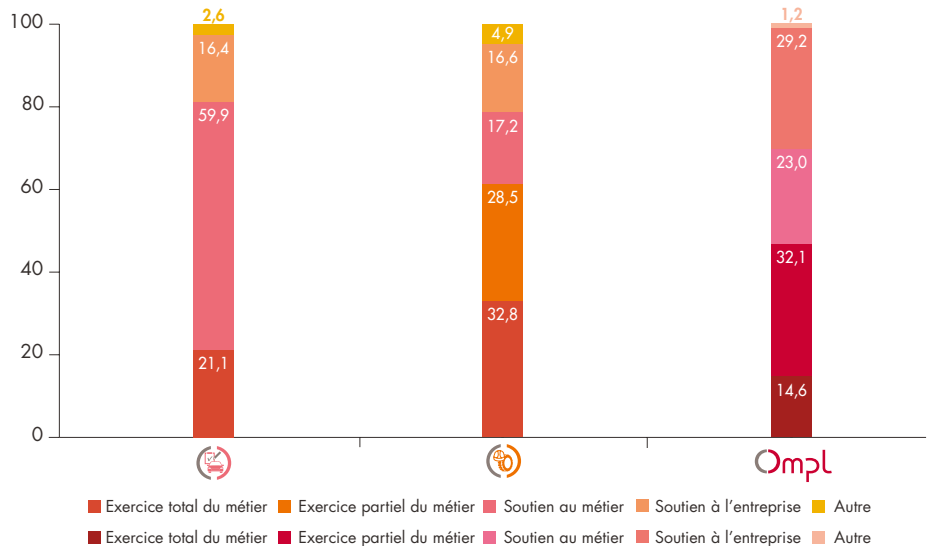
¹ : Seules les professions dont la part est supérieure ou égale à 1 % en 2018 sont retenues.



EMPLOIS ORGANISÉS EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

76,3 % des salariés de la branche réalisent des activités de soutien dans leur emploi. Ils sont ainsi 59,9 % à exercer une activité venant en soutien du métier.

Répartition des salariés par type de métier (%)



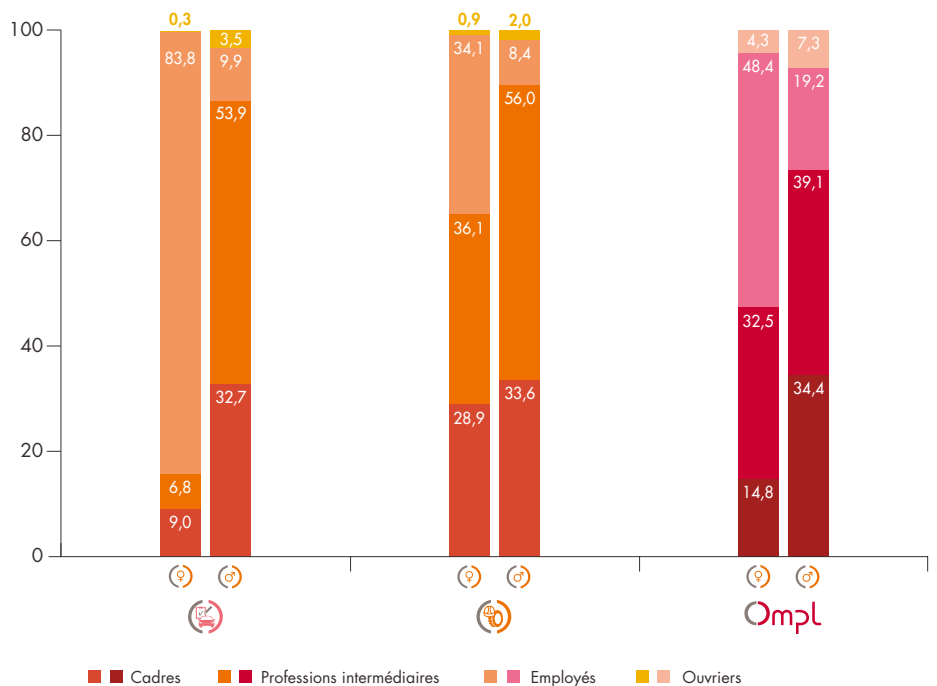
Source : Insee, DADS 2018.



FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes de la branche, la part des employées est très importante. Elle atteint 83,8 % contre 9,9 % seulement pour les hommes.

Répartition des salariés par genre et catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2018.



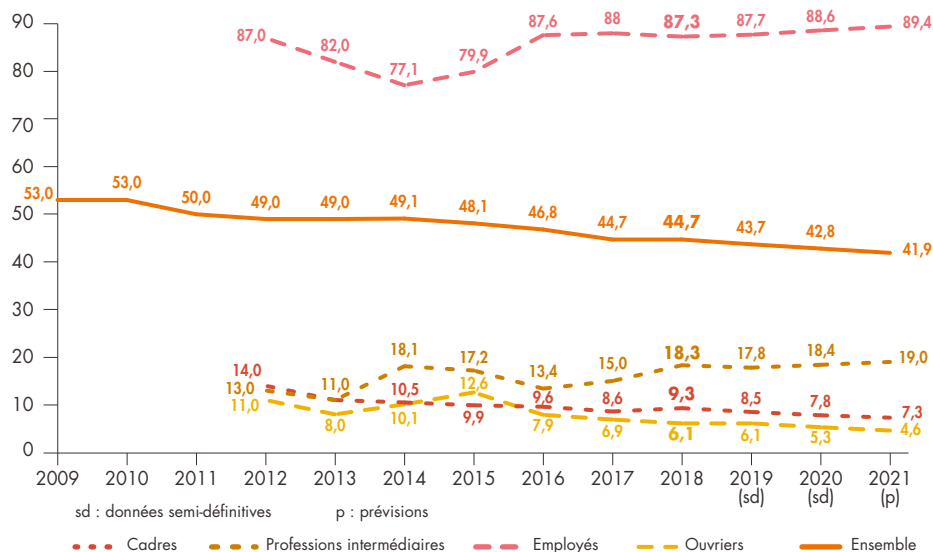
REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2009, la part des femmes dans l'emploi de la branche diminue jusqu'en 2018.

Cette tendance semble confirmée par les prévisions effectuées pour les années 2019 à 2021.

Néanmoins la féminisation des cadres et des employés devrait progresser.



Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre. Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (51,0 %), mais son minimum est atteint pour le Grand Est (36,3 %).

Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
Auvergne-Rhône-Alpes	19,2	35,4	44,3	1,1	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	22,7	30,1	45,8	ND ¹	1,4
Bretagne	23,1	29,5	47,4	ND ¹	0,0
Centre-Val de Loire	20,1	34,1	45,4	ND ¹	0,4
Corse	24,2	39,4	36,4	ND ¹	0,0
DOM	11,6	33,3	51,0	4,1	0,0
Grand Est	18,9	43,4	36,3	1,3	0,0
Hauts-de-France	22,3	29,8	45,7	2,1	0,0
Île-de-France	31,1	25,8	39,9	3,2	0,0
Normandie	17,7	36,3	45,1	ND ¹	0,9
Nouvelle-Aquitaine	21,5	38,6	39,5	ND ¹	0,4
Occitanie	21,4	36,6	41,1	0,9	0,0
Pays de la Loire	22,9	22,4	46,1	8,7	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,1	34,6	44,4	1,8	0,0
	22,1	32,9	43,0	2,0	0,0
	31,3	46,3	20,9	1,4	0,0
Ompl	18,3	33,7	43,2	4,8	0,0

Source : Insee, DADS 2018.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.